



Service de Presse

<http://www.ambafrance-am.org>



[https://twitter.com/ambafr\\_armenie](https://twitter.com/ambafr_armenie)



## Revue de la presse arménienne du 07 mai 2019

**Gagik Tsaroukian nie que ses activités politiques servent ses intérêts commerciaux/** La presse rend compte de la déclaration du chef du parti parlementaire d'opposition « Arménie prospère », Gagik Tsaroukian, par laquelle il rejette les affirmations selon lesquelles il est engagé dans des activités entrepreneuriales et donc viole la Constitution d'Arménie. G. Tsaroukian a donné des clarifications à ce sujet, car la force extraparlamentaire « Décision du citoyen » s'était adressée au Président du parlement en demandant d'examiner les bases pour priver Tsaroukian de son mandat parlementaire. Selon « Décision du citoyen », les actions du parti « Arménie prospère » lors des débats autour de la taxation du ciment importé visaient à protéger les intérêts commerciaux de Gagik Tsaroukian (cf. [revue du 26 avril 2019](#)) et donc seraient une violation de la loi. A. Mirozoyan avait demandé à Tsaroukian de fournir une clarification en raison de « préoccupations légitimes et des doutes raisonnables » sur le respect par le dirigeant de « Arménie prospère » de la disposition constitutionnelle interdisant aux députés de se livrer à des activités entrepreneuriales. G. Tsaroukian qui est propriétaire/copropriétaire d'environ 45 entreprises, a déclaré qu'il n'occupait aucun poste dans aucune de ses sociétés commerciales et ne participait pas personnellement à leur gestion. Tsaroukian a déclaré que les questions « artificielles » soulevées au sujet de ses intérêts commerciaux visaient à ternir sa réputation. La chef du groupe « Mon pas », Lilit Makunts, a déclaré que les dispositions légales existantes visant à séparer les entreprises de la politique n'étaient pas assez spécifiques et qu'une révision de ces dispositions était nécessaire. Selon elle, la ligne de démarcation entre la propriété de l'entreprise et la direction est trop fine.

**Débats sur l'intention du Maire d'Erevan d'augmenter les salaires des employés municipaux/** Les journaux continuent à critiquer le projet proposé par le Maire d'Erevan, Hayk Maroutian, qui prévoit d'augmenter les salaires de la Mairie d'Erevan (cf. [revue du 4 au 6 mai 2019](#)). *168 jam* et *Joghovourd* prédisent un débat tendu lors de la réunion du 8 mai du Conseil municipal lors de laquelle le projet sera examiné. *Hraparak* indique que les fractions d'opposition du Conseil municipal « Luys » et « Arménie prospère » boycotteront le projet. Pour l'opposition il n'est pas acceptable que certains fonctionnaires municipaux touchent des salaires supérieurs à ceux des Chefs du service de sécurité nationale ou Chef de la police. Pourtant, étant donné que la fraction gouvernementale « Mon pas » contrôle 57 sièges sur les 65 du Conseil municipal, le projet pourra être facilement adopté. Selon *Hraparak*, le projet est soutenu par Nikol Pachinian, mais tous les membres de la fraction « Mon pas » ne le soutiennent pas, ce qui met en question l'adoption du projet. *168 jam* compare le salaire de Maroutian avec son homologue de Moscou. Le journal indique que le budget 2019 de la ville de Moscou est d'environ 45 milliards de dollars et le Maire, Sergei Sobyannin, gagne environ 9 000 dollars par mois. Le budget d'Erevan est environ 172 millions de dollars, mais Hayk Maroutian veut augmenter son salaire à 2500 dollars. « *Si les recettes budgétaires de Moscou sont 254 fois supérieures à celles d'Erevan, est-il juste que le revenu du maire de Moscou dépasse le revenu de son collègue Hayk Marutyanyan 2,5 fois ? Et cela, dans notre pays où le salaire minimum est de 55 000 drams* » écrit *168 jam*.

**Le directeur de la société « Spayka » est libéré/** La presse indique que le Directeur de la société « Spayka », Davit Ghazarian, accusé d'évasion fiscale (cf. [revue du 6 au 8 avril 2019](#), [revue du 9 avril 2019](#)) a été libéré de détention provisoire après avoir payé au gouvernement 2,1 million de dollars. Selon la Commission des recettes de l'Etat, le procureur a décidé de libérer Davit Ghazarian, car « il n'y avait plus de motifs de le maintenir en détention et parce qu'il avait effectué le paiement dans le cadre d'une affaire pénale ». « Spayka » a affirmé qu'en raison de l'arrestation de Ghazarian, ses créanciers, pour la plupart étrangers, ont mis en pause le financement de la société. « Spayka » a par conséquent indiqué qu'il pourrait donc ne pas être en mesure d'acheter de grandes quantités de produits agricoles à des agriculteurs arméniens cette année.

Pour mémoire : créée en 2001 la société Spayka est le premier producteur et exportateur d'Arménie de fruits, de légumes et de certains produits alimentaires préparés. La société emploie actuellement plus de 1 200 personnes travaillant principalement dans ses serres. La société s'approvisionne des produits de milliers d'agriculteurs arméniens. Elle dispose également d'une grande flotte de camions lourds. L'identité du vrai propriétaire de Spayka est depuis longtemps un sujet de spéculation des médias arméniens. Certains médias la lient à la famille de l'ancien président Robert Kocharyan, alors que d'autres disent que la société appartient au gendre de Serge Sarkissian, Mikael Minassian. D. Ghazarian affirme être le seul propriétaire réel de la société.

**Débats sur le sujet de la violence sexuelle à l'égard des enfants/** La presse fait écho à l'incident de sabotage de la présentation d'un livre sur la prévention de la violence sexuelle à l'égard des mineurs (cf. [revue du 4 au 6 mai 2019](#)). *168 jam* rend compte de l'avis de la psychologue Karine Nalchijian selon lequel le livre « comprend des dangers de perversité et attire une attention inutile des enfants envers leurs corps ». Selon elle, le livre n'est pas conforme à la science de psychologie des enfants. Les journaux rendent compte des avis des activistes conservateurs selon lesquels il s'agirait d'une propagande indirecte de l'homosexualité visant à « détruire la famille traditionnelle arménienne ». *Aravot* rejette les déclarations selon lesquelles en Arménie il n'y aurait pas besoin de ce type d'action, car il n'y aurait aucun danger de violence sexuelle à l'égard des enfants. Le quotidien rappelle qu'en 2017, il y a eu 101 cas d'infractions à caractère sexuel envers les mineurs. Dans ce contexte, *Aravot* souligne l'importance de l'éducation comme moyen de protection des enfants. Ainsi, le quotidien affirme qu'il faut enlever le tabou et en parler et avec les parents et avec les enfants. La police, à son tour, a déclaré que le nombre de violences sexuelles à l'égard des mineurs a diminué. Si au 1<sup>er</sup> trimestre 2018, il y eu 19 cas de violence, au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, il y en eu 14.

**Rédaction : Lena Gyulkhasyan**

*Hayastani Hanrapetoutioun- quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ; Azg- hebdomadaire, tirage-3000 exemplaires ; Haykakan Jamanak- quotidien, tirage-6500 exemplaires ; Aravot- quotidien, tirage-2718 exemplaires ; Jamanak- quotidien, tirage- 5300 exemplaires ; Hraparak-quotidien, tirage-3400 exemplaires ; Joghovourd-quotidien, tirage-3500 exemplaires ; Golos Arménii- trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ; Novoyé Vrémia- trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ; 168 Jam- hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ; Respublika Arménia- bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.*

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.